



196671 - Le fils du défunt étant décédé avant le partage de l'héritage de son père, les petits-fils en auront-ils une part?

question

Les héritiers de mon frère consanguin, décédé après la mort de notre père , peuvent-ils partager l'héritage de notre père avec nous?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand une personne meurt et laisse des fils et que l'un de ces derniers meurt avant le partage de l'héritage, le fils décédé ne perd pas sa part de l'héritage de son père. Il faut répartir l'héritage de votre père à tous ses héritiers y compris le fils décédé. On fait comme s'il était vivant. Ensuite, on remet sa part à ses héritiers donc à son épouse et ses fils. On en fait de même pour les autres héritiers légaux.

Allah le sait mieux.